



arnaque sur le salaire 200euros pour un mois travaillé

Par **arnaque0soliceo**, le **23/01/2012** à **13:51**

Bonjour,

J'ai travaillé pour SOLICEO pendant un mois.

Après une réunion d'information de 2 jours, ils nous ont proposé 2 semaines de formation (non rémunérées) avec un CDI au final si après ces 15 jours on souhaitait intégrer l'entreprise. Ils nous ont dit que les frais d'essence étaient remboursés jusqu'à 360 euros par mois. Une commission de 11% hors taxe hors pose ou 7% sur rdv fourni

Enfin bref, jusque là on va dire que c'est plus ou moins "bien"
Sauf qu'après un mois d'activité toujours pas de paie
Forcément, pour travailler pas facile!

Les frais d'essence ne sont pas remboursés, on nous demande de faire nos connaissances, entourage pour faire du chiffre et après avoir ralé... un tout petit peu plus de 200 euros (vous avez bien lu) pour avoir fait plus de 50h/semaine 6jours/7...
Ils ont essayé de nous faire démissionner et bien écrire qu'on ne souhaitait pas effectuer notre préavis pour ne pas nous indemniser.

Le contrat a été signé (et bien sûr anti daté par la société) 3 semaines après avoir commencé et c'est là qu'on s'aperçoit qu'en fait il n'y a rien d'écrit pour les remboursements de frais, de la voiture de fonction, que l'employé est obligé de prendre sa voiture perso...

Avec le chef d'agence qui nous pousse bien à lire vite le contrat ou même de ne pas le lire afin de passer à côté des éléments essentiels du contrat...

Une belle arnaque, car le salaire ne coïncide pas du tout avec le minimum garanti, on est payé sans fiche de paie et on nous fait pression!

Il faut savoir que si on fait une mega vente (style +20000 euros) et bien la commission ne dépasse guère 1200euros car on enlève la taxe et la pose (qui, de surcroît est enooooooooooooooooorme)

Ils ont trouvé le bon filon, embaucher à tours de bras et payer 5 salariés pour le prix d'un seul!